

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 19
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires;
A PARIS.
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS.
Chez MM. DAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
24 Août 1878.

Chronique générale.

LA FRANCE JOUÉE UNE FOIS DE PLUS.

M. Waddington voulant, au Congrès de Berlin, faire preuve de désintéressement, s'était contenté, on le sait, de faire proclamer la liberté de religion dans les principautés danubiennes, liberté qui existe déjà depuis dix ans. Ensuite, lorsqu'on a offert le protectorat de la Tunisie, M. Waddington a fait la même réponse libérale: La France ne veut rien!! rien!!!

Le gouvernement italien, saisissant avec empressement un tel désintéressement, s'est mis en mesure de recueillir ce que la France refusait, malgré les intérêts majeurs de notre colonie française dont Tunis fait partie intégrante et nécessaire; elle a envoyé à Tunis un député, secrétaire général au ministère des affaires étrangères, M. Mussi, pour proposer un traité dont voici, d'après des nouvelles dignes de foi arrivées de Tunis, les tristes clauses:

1° Tunis conclut avec l'Italie un traité d'amitié et d'alliance; il reconnaît la suzeraineté de cette puissance et jouit en revanche de sa protection.

2° Le Bey reste après comme avant prince indépendant de son pays qu'il administre à son gré; seulement, il n'entreprend aucune guerre et ne conclut aucune paix sans le consentement de l'Italie, qui le représente aussi à l'extérieur.

3° La ville de Tunis ou de Goletta, au besoin aussi quelques autres villes du littoral tunisien, reçoivent des garnisons italiennes, selon les circonstances, on y ferait stationner quelques navires de guerre italiens.

4° Tunis conclut un nouveau traité de commerce et de navigation avec l'Italie et laisse aussi à cet Etat le soin de régler ses finances dérangées.

5° Pour le cas où l'Italie serait engagée dans une guerre, Tunis mettrait des troupes à sa disposition et fermerait ses ports aux navires de guerre de l'ennemi commun.

6° Le Bey introduit peu à peu des réformes dans son pays.

Telles sont les propositions que l'Italie a faites au gouvernement de Tunis. Si on nie ce fait grave, nous en invoquerons la confirmation dans l'officieuse Correspondance politique de Vienne.

Par décret du Président de la République, sur le rapport du ministre de la guerre, M. le général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie, a été nommé grand-croix de la Légion-d'Honneur.

Contrairement au bruit qui a couru avant-hier à l'issue du conseil des ministres, le conseil a pris une résolution définitive relativement à l'affaire du Crédit foncier. Les deux gouverneurs actuels, MM. de Soubeyran et Leviez, sont remplacés par MM. Lévêque, député de la Côte-d'Or, et Le Guay, ancien préfet. Le décret qui a été signé par le Maréchal paraîtra prochainement à l'Of-

ficiel; ce délai a été jugé nécessaire pour faciliter la remise du service.

DISCOURS DE MM. WADDINGTON ET DE SAINT-VALLIER.

Le préfet de l'Aisne a offert mardi aux membres du conseil général un grand dîner à la fin duquel il a porté un toast au président et aux vice-présidents du conseil.

Voici le texte de la réponse de M. Waddington, d'après le Courrier de l'Aisne:

M. le ministre des affaires étrangères a d'abord remercié M. le préfet et, après avoir rappelé tous les liens qui rattachent l'honorable M. Séblin au département et au conseil général de l'Aisne, dont deux membres ont figuré au Congrès de Berlin, M. le ministre a rappelé brièvement le rôle des plénipotentiaires français dans ces grandes asises européennes.

« Nous sommes allés au Congrès, a-t-il dit, avec le mandat explicite et formel de travailler au rétablissement de la paix, de maintenir la neutralité et la liberté d'action de la France. Ce mandat, nous l'avons accompli; nous avons rapporté la paix, qui plus d'une fois aurait pu être compromise par les prétentions des uns ou des autres, et la France est revenue de Berlin aussi libre d'engagements qu'elle y est allée.

« Mais nous avons fait plus: dans toutes les questions où nous ne risquions pas de faire sortir la France de sa neutralité, nous avons exercé l'influence qui appartient naturellement à une grande nation, lorsque sa voix est impartiale et désintéressée. (Applaudissements prolongés.)

« Les Roumains et les Grecs, nos protégés traditionnels dans la Méditerranée, ont obtenu, grâce à notre intervention persistante, de sérieux avantages; nous avons fait tous nos efforts pour que les Turcs fussent débarrassés le plus tôt possible de l'occupation étrangère.

« Quant aux grands principes d'égalité civile et religieuse, si difficiles à implanter en Orient, nous en avons toujours soutenu l'application la plus large et la plus complète, et ce sont les formules proposées par nous qui ont été adoptées par le Congrès. La France a en Orient une clientèle qui lui est propre, celle des populations catholiques. Celles-là aussi ont vu leurs immunités consacrées, leurs rapports avec leurs chefs hiérarchiques partout garantis.

« La France possède à Jérusalem et dans les Lieux-Saints des droits et des privilèges traditionnels; pour la première fois, ils ont été formellement reconnus dans un traité européen. Voilà, en peu de mots, ce que les plénipotentiaires de France ont fait à Berlin; ils ont assuré la paix, ils ont constamment soutenu les grands principes sur lesquels repose notre société moderne, ils ont maintenu l'honneur et la dignité de la France et ils ont emporté pour elle, de Berlin, l'estime et le respect de l'Europe. (Applaudissements.)

L'œuvre du Congrès a été et est encore l'objet d'attaques aussi passionnées qu'injustes. Le moment de l'apprécier dans son ensemble n'est pas encore venu, et ne pourra venir que lorsqu'il aura été complètement exécuté. Le traité de Berlin est une œuvre de transaction et d'équilibre, par laquelle les puissances ont voulu, tout en tenant compte des faits accomplis, concilier dans la mesure du possible une foule de prétentions, d'am-

bitions, de revendications, de résistances rivales et contradictoires.

« J'estime que le traité est une solution équitable et relativement durable de la question d'Orient, mais à une condition, c'est qu'il sera complètement et loyalement exécuté dans toutes ces stipulations sans exception, et c'est à assurer ce résultat que le gouvernement français consacrera tous ses efforts. (Applaudissements.)

« En terminant et avant de vous proposer la santé du Président de la République, je voudrais rappeler les dernières paroles qu'a prononcées M. le préfet. Il vous a parlé d'apaisement; c'est un mot que j'entends toujours avec plaisir; mais il y en a un que j'aime encore plus, c'est celui de la Paix. Nous vous avons assuré à Berlin la paix à l'extérieur! Puisse-t-elle bientôt être aussi profonde à l'intérieur et s'enraciner dans le cœur et dans l'esprit de tout Français qui aime son pays!

« Je bois à la santé du Président de la République, de la plus haute personification de la patrie française. »

Des applaudissements chaleureux, ajoute le Courrier de l'Aisne, ont interrompu en divers endroits ce discours simple et rassurant, ce langage à la fois modeste, ferme et sincère, qui prouve avec une si complète évidence que l'honorable ministre des affaires étrangères de la République est demeuré fidèle à sa devise favorite, Loyalty, et qu'il mérite la confiance que lui témoignent le gouvernement et la nation.

M. de Saint-Vallier a pris ensuite la parole comme vice-président du conseil général:

« J'ai été heureux et honoré, a-t-il dit, d'être au Congrès de Berlin le collaborateur dévoué de M. Waddington comme au Sénat, à Versailles et au conseil général de Laon.

« M. le préfet a réuni dans l'éloge qu'il a bien voulu m'adresser la mission dont m'avait chargé M. Thiers et celle que je remplis aujourd'hui en Allemagne; il a compris, et je l'en remercie, le sentiment qui ma déterminé, malgré mon profond regret de quitter ma famille et mon pays, à accepter l'honneur de représenter la République française à Berlin.

« En 1874, M. Thiers m'avait appelé à concourir à la grande œuvre de la libération de notre sol; la part qu'il m'a permis d'y prendre sera toujours l'honneur et la fierté de ma vie, ma mission actuelle est la suite, le complément de la première.

« Après avoir travaillé à affranchir notre pays, je m'efforce maintenant d'assurer sa sécurité en m'appliquant à dissiper des défiances trop souvent exploitées, et à rétablir le bon accord entre nous et l'Allemagne. J'éprouve une profonde satisfaction à pouvoir dire aujourd'hui qu'un grand pas a été fait depuis six mois et que, jusqu'ici, mon but a été atteint. (Applaudissements.)

« Je bois à la santé de M. et M^{me} Séblin. »

Nous lisons dans l'Indépendance bretonne:

« On nous signale de divers côtés l'ardeur mise par M. Mahias à bouleverser partout les délégations cantonales pour la surveillance des écoles.

« On y a bien laissé encore les curés des chefs-lieux de canton, mais en ayant soin d'éliminer un certain nombre de conservateurs, de manière à ce que les républicains soient en majorité. »

« Sous un masque de modération qu'il est bon de dévoiler pour qu'il ne trompe plus personne, on travaille ainsi peu à peu à miner l'enseignement congréganiste et religieux. »

D'autre part, dans une lettre que publient les journaux de Niort, M. E. Delavault, conseiller général, adjoint au maire de Niort, ancien professeur de mathématiques, fait connaître au ministre de l'instruction publique l'exclusion brutale prononcée contre lui par la nouvelle administration républicaine:

« Ancien membre de l'Université et ne lui ayant jamais marchandé mes services depuis plus de quarante années, je viens d'être successivement révoqué comme membre du conseil départemental de l'instruction publique; éliminé par le nouveau conseil comme délégué cantonal; destitué comme administrateur du lycée.

« Je ne me sens, monsieur le ministre, ni humilié, ni froissé, ni même atteint par les mesures que vous avez cru devoir prendre. Je n'en veux demander les motifs à personne. J'ai pourtant l'orgueil de croire qu'il serait difficile de les justifier.

« Modifier les dispositions en vertu desquelles le conseiller général était, de droit, délégué cantonal; l'exposer à ne pas être désigné par le conseil départemental; lui enlever ainsi le droit de surveillance morale des écoles de son canton; n'est-ce pas là, monsieur le ministre, méconnaître les intentions de la majorité des électeurs, et porter atteinte au suffrage universel?... »

M. E. Delavault passe cependant pour être républicain. Mais peut-être n'est-il pas libre-penseur.

Il paraît que dans le conseil des ministres qui s'est tenu avant-hier matin, M. de Marcère a annoncé à ses collègues qu'il prononcerait dimanche prochain, à Mortagne, un discours essentiellement politique.

M. de Marcère est jaloux sans doute des lauriers de ses collègues de la Chambre et du ministère qui tous ont prononcé, aux conseils généraux, pour la plupart, des discours essentiellement politiques et ont ainsi violé la loi.

M. le ministre de l'intérieur va-t-il imiter son sous-secrétaire d'Etat et faire de la candidature officielle? Ce serait là, en effet, quelque chose d'essentiellement politique.

Attendons la parole ministérielle!

Le Temps écrit:

« Les conservateurs connaissent trois ou quatre gouvernements à tendances opposées, et voilà pourquoi leur triomphe dans les élections constituerait un danger public et serait pour la France une cause d'affaiblissement. Les républicains ne connaissent qu'un gouvernement: le gouvernement de la République. »

Quelle République?
En jetant un regard sur les divers essais du gouvernement républicain tentés par les réformateurs du siècle dernier et de 1848, nous voyons:
La République des Girondins,
La République des Jacobins,
La République du Directoire,
La République de Lamartine,

La République de Ledru-Rollin,
La République de Cavaignac.
En voilà six, sans compter celles qu'on nous ménageait pour plus tard :
La République de Babouf,
La République de Barbès,
La République de Proudhon,
La République de Pierre Leroux et de Cadet, etc., etc.

Et ce n'est pas tout. Il a été donné à notre malheureux pays de faire une troisième épreuve de la République; or, nous avons eu successivement :

La République de M. Jules Favre,
La République de M. Gambetta,
La République de M. Thiers,
La République de MM. Rochefort et Cluseret.

Et nous possédons en ce moment la République du 25 février.

De quelle République le Temps veut-il donc parler lorsqu'il dit : « Les républicains ne connaissent qu'un gouvernement : celui de la République ? »

Nous en avons indiqué quinze ou seize pour le moins ! (Gazette de France.)

LES PURS DE VAUCLUSE.

En ce moment, les républicains de Vaucluse ne jurent que par MM. de Gasparin et Dugat, membres de la commission municipale d'Orange. Or, quels sont les antécédents républicains de ces citoyens? L'Union du Vaucluse nous l'apprend :

« Où étaient-ils les Gasparin, les Dugat, les Monier, quand il y avait péril à lutter pour la République ? »

» Ils recevaient des gratifications impériales de 60,000 francs ! Ils acceptaient des statues, des décorations, des candidatures officielles, des mairies.

» M. Dugat était candidat officiel au conseil d'arrondissement. »

L'Union, après avoir rappelé l'adresse dithyrambique de M. Dugat père, à propos de la naissance du prince impérial, adresse qui se termine ainsi :

« Sire, cette destinée d'un enfant de France, issu de votre sang, manquait à celle si resplendissante de Votre Majesté. Dieu et votre exemple feront qu'elle s'accomplira pour le bonheur de la Patrie !... Pleins d'espérance en ce bienfait, les soussignés en adressent au ciel et à Sa Majesté leurs actions de grâces, et se disent, Sire, de Votre Majesté impériale les très-fidèles sujets. »

L'Union continue ainsi : « Tel père, tel fils. En 1863, lors du passage de Napoléon III à Orange, M. Dugat, aujourd'hui adjoint de la République, était directeur de l'orphéon, et après une cantate qui se terminait par : Vive l'Empereur ! il s'écriait dans un transport d'enthousiasme :

« Ah ! Sire, ce cri de vive l'Empereur ! nous l'avions tout à l'heure sur les lèvres, mais nous l'avons toujours dans le fond de nos cœurs. »

On pourrait citer, comme cela, pas mal de républicains qui ont été naguère profondément atteints du *delirium imperiale*.

Plusieurs journaux annoncent que le dossier de l'affaire Jacotin, sénateur de la Haute-Loire, contenant l'instruction complète de l'affaire du Casino de Vichy, est arrivé au ministère de la justice.

On dit, mais nous ne garantissons rien, que le gouvernement est décidé à repousser tous les vœux formulés par les conseils généraux au sujet de l'amnistie, comme n'étant pas de la compétence de ces Assemblées.

Une personne que nous nous abstenons de nommer, mais qui tient une haute situation dans la société parisienne, a envoyé mardi au comité conservateur des droites une souscription de 100,000 francs.

Des amis de M. Thiers, assurément bien intentionnés, ont proposé de faire prendre à la charge des admirateurs de l'ancien Prési-

dent de la République tous les frais du service anniversaire qui sera célébré le 3 septembre. M. Thiers a préféré payer par elle-même plutôt que d'avoir recours à un moyen qu'elle a jugé stérile.

Le jour de l'anniversaire de la mort de M. Thiers, il y aura un pèlerinage républicain au cimetière du Père-Lachaise. Nous aurons des discours à la mémoire du libérateur du territoire et des manifestations radicales.

Etranger.

Londres, 22 août.

Les derniers avis de Sidney apprennent que la cause du soulèvement de la Nouvelle-Calédonie a été la saisie d'un territoire renfermant un village indigène. Les colons en armes et les autres tribus cernèrent complètement les insurgés.

Vienne, 22 août.

La tentative faite par les Russes pour enlever la position des insurgés du Rhodope, a été repoussée. Les Russes ont été battus et poursuivis jusqu'à Karamusslar.

Vienne, 23 août.

La Wiener-Zeitung déclare, contrairement aux indications publiées concernant les pertes de l'armée d'occupation, que, d'après les renseignements reçus jusqu'au 16 août de toutes les parties du corps d'expédition, 161 officiers et soldats ont été tués, 676 ont été blessés et 139 ont disparu, ce qui constitue une perte totale de 976 officiers et soldats.

On annonce qu'un bourgeois de Rostof (Russie), qui avait dénoncé plusieurs nihilistes, a été poignardé en plein jour au milieu de la rue.

La hache de justice qui a servi en Prusse à l'exécution de Hoedel provient du musée provincial de la Marche. Aucune exécution n'ayant eu lieu depuis 1866, le maître des hautes-œuvres ne possédait pas de hache. On en avait, à la vérité, commandé une à M. Grossmann, tailleur, mais celui-ci n'avait pu terminer son travail en temps utile. Dans cet embarras, on s'est adressé à la direction du musée de la Marche où se trouve un appareil complet d'exécution.

Il y a un an, M. Grossmann, sur la commande de ce musée, avait fait une copie de la hache de justice fabriquée par M. Rein-del, parce que l'administration municipale n'avait pas voulu acheter l'original, pour lequel on demandait un prix trop élevé. A la réquisition de l'autorité, le directeur du musée a remis jeudi au maître des hautes-œuvres cet instrument qui n'avait jamais servi et qui a la forme d'une grande hache de boucher, avec un tranchant droit bien acéré. Dans l'après-midi, le maître des hautes-œuvres a fait aiguiser et polir cette hache, et le lendemain, à six heures du matin, elle a été employée. Aujourd'hui, elle a repris son ancienne place parmi les antiquités, au-dessus du billot sur lequel a été exécuté le régicide Czeck et au-dessous de la large courroie en cuir qui avait servi à attacher la tête de Czeck au billot. La direction du musée a fait mettre au-dessous de cette hache l'inscription suivante : « Le 11 mai 1878, Hoedel, ouvrier ferblantier, a tiré, sous les Tilleuls, un coup de revolver sur S. M. l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse Guillaume; le 10 juillet, Hoedel a été condamné à mort par la cour d'appel de Berlin; ce jugement a été confirmé le 8 août par décret impérial, et, le 16 août, Hoedel a eu la tête tranchée au moyen de cette hache, par le maître des hautes-œuvres Krantz, dans la cour de la prison cellulaire de Moabit. »

Le plus profond secret avait été gardé sur l'emprunt fait au musée, et bien que cet établissement fût ouvert au public jeudi, aucun des nombreux visiteurs n'avait fait attention à la disparition de la hache de justice.

Le billot sur lequel Hoedel a été exécuté avait été fabriqué exprès; il ressemble en tous points aux trois billots du musée et avait été peint en rouge sang.

La courroie qui a servi à attacher la tête de Hoedel au billot avait été également confectionnée d'après le modèle de celle de Czeck.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE SAUMUR.

25 ET 27 AOUT 1878.

Premier jour de courses. — Dimanche 25 août.

Ouverture de l'Hippodrome à une heure. — Les Courses commenceront à 2 h. 1/2.

1° PRIX DES HARAS (gentlemen-riders) : 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de trois ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

2° COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

3° PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3° série) : 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ. — Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

4° COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge, plusieurs fois, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

5° STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge, plusieurs fois, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6° PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à réclamer) : 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses, 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second, pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée : 50 fr. — Poids : 4 ans, 71 kil.; 5 ans, 78 kil.; 6 ans et au-dessus, 80 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Lundi 26 août.

GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 27 août.

1° COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

2° PRIX DE SAUMUR (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 francs par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

3° COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

4° HUNT AND MILITARY STEEPLE-CHASE : 500 fr., offerts par la Société des courses, pour chevaux de chasse et de promenade et pour tous chevaux à réclamer pour 2,500 fr. — Poids commun : 68 kil. — Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Entrée : 50 fr. au premier. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

5° STEEPLE-CHASE MILITAIRE : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6° PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, handicap) : 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, prendra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Jamais les courses de Saumur n'ont eu autant d'engagements. Pour certaines courses, on en compte jusqu'à quinze et vingt et un. Les haras de Lonray, des Jamanières, les écuries P. de Vanteaux, de Juigné, Jen-

nings, baron de Nexon, Stirpp, baron de Rochetaillée et bien d'autres, y seront représentés.

Les étrangers ont déjà envahi tous les hôtels de la ville.

FÊTES DE SAUMUR.

Nous rappelons qu'à l'occasion des courses et du carrousel, trois représentations seront données sur notre scène, demain dimanche, lundi et mardi.

En outre, il y aura à Saumur :
Demain dimanche, danses publiques place du Champ-de-Foire, avec illuminations au gaz.

Lundi, concert au Square par la musique municipale. — Illuminations.

Mardi, feu d'artifice tiré place de l'Hôtel-de-Ville.

CARROUSEL DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

Afin de remédier aux abus qui se commettaient, chaque année, le jour du carrousel, dont les tribunes étaient envahies avant l'ouverture des portes, M. le Général commandant l'École de cavalerie vient d'informer M. le Maire de Saumur que lundi prochain les grilles seront ouvertes à 2 heures et qu'il ne sera toléré aucune personne dans les tribunes de la ville avant l'heure d'ouverture indiquée ci-dessus.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur,
Vu les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837;

Considérant que l'installation du feu d'artifice qui sera tiré sur le quai de Limoges, le mardi 27 de ce mois, demande un travail assez considérable et surtout les précautions les plus minutieuses, afin d'éviter les accidents;

Arrête :
La circulation, par l'escalier qui conduit au chemin de halage, à gauche, et par la rampe à droite, servant à mener les chevaux à l'abreuvoir, ainsi que dans la partie de la calle jusqu'à la Loire, entre ces deux points, sera interdite, le mardi 27 août courant, de midi à minuit.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 23 août 1878.
Le Maire, LECOY.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du LUNDI 26 août 1878,
à huit heures 1/2 du soir.

Programme.

- | | |
|--|-------------|
| 1. Allegro militaire..... | TILLIARD. |
| 2. Les Dragons de Villars, fantaisie..... | MAILLART. |
| 3. Marietta, schottisch..... | JACQUET. |
| 4. Les Cloches de Corneville, fantaisie..... | PLANQUETTE. |
| 5. Annetta, mazurka..... | TILLIARD. |
| 6. La Redoute, pas redoublé..... | TILLIARD. |

COMMUNE DE GENNES.

Le public est prévenu que l'Assemblée de Gennes, dite de la Saint-Louis, aura lieu dimanche prochain 25 août.

Il y aura, comme les années précédentes, mat de cognac, etc.; le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent d'Angers et retraite aux flambeaux.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

AVIS. — Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 25 septembre 1878.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus.

Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires, à 48 ans, les fils des employés des contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen; mais, s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir, jusqu'à l'âge de 30 ans, les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la Direction des contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 18 septembre 1878. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié en lettres, en sciences ou en droit, seront dispensés de l'examen.

REJET DU POURVOI DES ASSASSINS DE LA RUE POLIVEAU.

Comme nous l'avons dit hier, la Cour de cassation (chambre criminelle) a examiné jeudi le pourvoi de Lebiez (Paul-Louis) et de Barré (Aimé-Thomas), condamnés à mort par la cour d'assises de la Seine, le 31 juillet dernier, pour assassinat de la femme Gillet.

Leur avocat, M. Masséat-Desroches, a développé, à l'appui du pourvoi, avec une grande netteté, une force de discussion très-remarquable, trois moyens différents.

Le premier était évidemment le principal et l'objectif des demandeurs. Il consistait à soutenir que la Cour ne pouvait pas lire, avant son audition, la déposition écrite d'un témoin cité et qui avait répondu à l'appel des témoins au commencement de l'affaire.

Ce à quoi M. le conseiller Thiriot et M. l'avocat général Desjardins ont répliqué que le témoin dont il s'agit avait répondu à l'appel des témoins le premier jour, mais non à l'appel de son nom, lorsque l'heure de sa déposition dans l'ordre des débats était venue, et qu'alors le président avait pu donner lecture de sa déposition écrite.

La Cour a rejeté le pourvoi des deux condamnés.

Maintenant, il leur reste la clémence du Maréchal.

La Cour a également rejeté le pourvoi de la femme Lepin, née Morice, qui avait été condamnée, par le même arrêt, à trois ans de prison pour récel.

LA FLECHE.

Voies de fait suivies de mort. — Il y a quelques mois, un jeune élève de l'école laïque de Pontvallain (Sarthe) mourait après avoir subi les violences du sous-maître.

L'autorité académique a déplacé ce maître à poigne et le tribunal correctionnel de La Flèche vient de rendre sa sentence :

M. Gautier (Félix-André), ex-instituteur-adjoint à l'école communale de Pontvallain, est condamné à cent francs d'amende pour voies de fait.

SAINT-MAIXENT.

La Sevre raconte que, jeudi, un soldat du 44^e de ligne, engagé conditionnel d'un an, s'est fait sauter la cervelle dans une des chambres de la caserne.

Ce jeune homme était, paraît-il, d'un caractère doux et paisible. Il se serait laissé aller, dit-on, à cet acte funeste de désespoir par un motif des plus futiles, si la version que l'on donne au sujet de ce suicide est exacte.

On écrit de la Montagne (Indret) au Phare de la Loire :

« Dimanche dernier, notre commune a été égayée par un incident assez peu ordinaire. Un jeune couple se présentait devant M. le maire pour procéder au mariage civil. Lorsqu'on en est venu à l'appel des parents, pour leur demander leur consentement, le père de la mariée avait disparu. Stupéfaction des conjoints, rires des assistants, vous voyez tout cela d'ici. Le beau-père s'est tenu caché tout ce jour-là au fond de la cave d'un voisin, où l'on ne se serait jamais avisé d'aller le chercher. Le bonhomme, qui n'avait jamais partagé les vues de sa femme à l'endroit de ce mariage, sans oser pourtant y contredire, n'avait trouvé que ce moyen-là pour ressaisir son droit de veto. »

Variétés.

L'HORLOGE DE FLORE.

A quel esprit imaginaire devons-nous le langage tacite des fleurs ?

Sans contredit, son origine date du siècle où l'art a commencé de cultiver les lauriers et les roses dans le jardin des Muses ; les poètes contemporains l'ont perfectionné pour en avoir l'encens. Cet art admirable d'exprimer ses pensées dans la confection délicieuse d'un bouquet multicolore a suggéré l'idée charmante à une femme (celle du célèbre naturaliste suédois Linné) de remarquer l'instant précis où chaque fleur ouvre et ferme sa corolle, pour savoir les heures du jour et de la nuit.

Voici un aperçu des résultats de son étude :

« A minuit. — Le Cactier de la Jamaïque ferme sa corolle.

A une heure. — Le Laiteron de Laponie se ferme ; il s'ouvre à sept heures du matin.

A deux heures. — Le Salsifis jaune ouvre sa corolle.

A trois heures. — Le Galant de jour, le Liseron de Portugal et la Grande Pécrède s'épanouissent.

A quatre heures. — Le Liondent aux racines tubéreuses, la Crépide des toits, la Cupidone bleue, la Chicorée sauvage, de même.

A cinq heures. — Le Laiteron commun, le Pavot à tige nue, l'Hémérocalle fauve, de même.

A six heures. — La Porcelle tachée, le Laiteron de Tanger, l'Épervière à ombelle, la Crépide rouge, le Laiteron des champs, de même.

A sept heures. — Le Souci des jardins, les Nénuphars, la Laitue cultivée, de même.

A huit heures. — Le Mouron des champs, le Souci pluvial, de même.

A neuf heures. — Le Souci des champs, l'Épervière d'Autriche, le Mouron rouge, de même.

A dix heures. — La Sabine à fleurs rouges, la Ficoïde à fleurs vertes et beaucoup de Labicés, de même.

A onze heures. — L'Ornithogale, dame d'onze heures, la Ficoïde napolitaine, de même.

A midi. — La Ficoïde glaciale, de même.

A une heure. — L'Œillet prolifère se ferme après s'être ouvert à huit heures du matin.

A deux heures. — L'Oreille de rat se ferme après avoir ouvert sa corolle à six heures du matin.

A trois heures. — Le Pissenlit taraxacoïde se ferme.

A quatre heures. — La Belle de nuit dichotome s'épanouit.

A cinq heures. — La Belle de nuit du Pérou et celle du Mexique, de même.

A six heures. — Le Géranium triste, de même.

A sept heures. — Le Galant de nuit, le Nyctérien des Canaries, de même.

A huit heures. — La Ficoïde nocturne, de même.

A neuf heures. — L'Arbre triste du Malabar, de même.

A dix heures. — La Belle de jour, de même.

A onze heures. — Le Siléné, fleur de nuit, de même. »

Ainsi, outre la beauté des fleurs qui récréait la vue, leur senteur qui flatte l'odorat, on leur a interprété non-seulement un langage secret, mais, en remarquant avec précision l'heure où chaque plante s'endort et se réveille, on a pu constituer une HORLOGE DE FLORE.

(Journal de la Vienne.)

Th. YVERT.

Faits divers.

Un épouvantable accident a troublé la représentation de vendredi à l'Hippodrome.

Le gymnaste, en faisant la volige sur un trapèze attaché à la verrière — soit à trente mètres de terre — a été pris d'un étourdissement ; lâchant prise, il est tombé de cette effroyable hauteur. Malheureusement, le filet de sûreté, placé au-dessous de lui, était trop étroit, et le malheureux a été précipité sur le sol ; dans sa chute, il a atteint un des garçons de manège qui se trouvait sur la piste.

Par miracle, aucune des victimes n'a été tuée : le gymnaste a eu les chevilles brisées, le garçon le bras gauche cassé et deux côtes enfoncées.

Le public, vivement ému, a quitté, en grande partie, le théâtre ; quant au Maréchal-Président, qui assistait à cette séance, il n'est parti qu'après s'être rendu compte de l'état des deux blessés.

On vient de retrouver à Bruxelles une très-belle toile qui figurait autrefois dans le cabinet de Napoléon III aux Tuileries. Ce tableau a été volé après le 4 septembre et envoyé à l'étranger pour être vendu.

C'est un ancien chambellan de la cour impériale qui l'a reconnu à Bruxelles.

Voici comment certain personnage officiel traitait les affaires, à Constantinople, il y a quelques années :

Un fournisseur se présente chez Son Excellence et lui propose de lui fournir du drap pour toute l'armée.

— Combien le mètre ?

— Huit francs cinquante, et je suis prêt à prouver, livres en main, que je n'ai que les 50 centimes pour bénéfice.

— Je vous connais et je vous crois, répond l'Excellence avec une moue imperceptiblement dédaigneuse.

— Alors, je puis espérer ?...

— Nous verrons.

Entre un second fournisseur, qui fait une proposition pour le même objet.

— Combien le mètre ?

— Dix francs. Et je gagne seulement deux francs par mètre.

L'Excellence sourit, en jetant sur le nouveau venu un regard bienveillant. Mais comme un troisième fournisseur est là, dans l'antichambre, il répond seulement, comme il a déjà fait :

— Nous verrons !

Entre le troisième fournisseur.

— Combien le mètre ?

— Douze francs.

— Et vous gagnez par mètre ?

— Quatre francs.

— C'est fait ! dit l'Excellence, avec son plus doux sourire.

Ayant l'habitude d'être de moitié dans les bénéfices, en ces sortes d'affaires, Son Excellence n'adjudgeait jamais une fourniture qu'à celui qui gagnait le plus sur le marché. Et le troisième fournisseur, qui connaissait le truc de son Turc, était tout bonnement parti de là.

Authentique.

(Figaro.)

Bienfaits de l'annexion :

Un Cypriote vient de prier la reine Victoria d'accepter un tonneau du fameux vin de Chypre, qui est aujourd'hui presque légendaire. On se fera une idée de la valeur du présent, quand on saura que ce vin n'a pas moins de trois cents ans de fût.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

DIMANCHE 25 août 1878.

A L'OCCASION DES COURSES

Représentation avec le concours de

M. BRINDEAU

Ex-sociétaire de la Comédie-Française :

- M^{me} DE JARNY-BRINDEAU ;
- M. BRIZARD, du théâtre de l'Odéon ;
- M. SAINT-OMER, du théâtre du Vaudeville ;
- M^{me} CHANDORA, du théâtre du Vaudeville ;
- M. CONSTANT LÉCUYER, du théâtre des Bouffes-Parisiens ;
- M. ABEL, du théâtre de Saint-Petersbourg.

LES LIONNES PAUVRES

Comédie en 5 actes, de M. Emile Augier, de l'Académie française.

M. BRINDEAU jouera le rôle de Pommeau.

Le grand succès du théâtre du Gymnase

BÉBÉ

Comédie en 3 actes, de MM. E. de Najac et Hennequin.

ORDRE : 1^o Les Lionnes ; 2^o Bébé.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

PRIX ORDINAIRES.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Changement de domicile. — Les bureaux de LA NATIONALE, Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue Saint-Nicolas, 98, chez M. Charles

CORNILLEAU, agent général de la Compagnie pour l'arrondissement de Saumur.

ÉPILEPSIE

(mal caduc) et toutes les maladies nerveuses guéries par correspondance. Le médecin spécial, D^r Killisch, à Dresde-Neustadt (Saxe). — Plus de 8,000 succès.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N^o 48,816. Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant ; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUB. WURZER. Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N^o 73,632 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRÉHAULT-DÉLAGRÉE. — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878.

Départs de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 25 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 20 — —	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 10 — soir.
12 — 45 — soir.	7 — 59 — —
6 — 15 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AOUT 1878.											
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %			Crédit Foncier colonial, 300 fr.			Canal de Suez			755		
3 % amortissable	76	75	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			Crédit Mobilier esp.			755		
4 1/2 %	80	30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			Société autrichienne			555		
5 %	108	95	Crédit Mobilier			OBLIGATIONS.					
Obligations du Trésor, t. payé.	111	05	Crédit Foncier d'Autriche			Orléans			358		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	500		Charentes, 500 fr. t. p.			Paris-Lyon-Méditerranée			344		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	383		Est			Est			859		
1865, 4 %	515		Paris-Lyon-Méditerranée			Nord			319		
1869, 3 %	595		Midi			Ouest			351		
1871, 3 %	408		Nord			Orléans			351		
1875, 4 %	514		Orléans			Charentes			441		
1876, 4 %	512		Ouest			C ^o Canaux agricoles			376		
Banque de France	3110		Compagnie parisienne du Gaz			Canal de Suez			580		
Comptoir d'escompte	742		C. gén. Transatlantique								
Crédit agricole, 200 f. p.	447										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 13 mai).
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
 9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
 1 — 25 — — — — — soir, omnibus-mixte.
 4 — 10 — — — — — omnibus-mixte.
 7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.
 10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte, omnibus.
 8 — 31 — — — — — express.
 9 — 40 — — — — — omnibus-mixte.
 12 — 40 — — — — — omnibus-mixte.
 4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
 10 — 38 — — — — — omnibus-mixte.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.
 M. AUDOUIN, ayant cessé ses fonctions de notaire à Nueil, fait la présente déclaration, conformément à la loi, à l'effet de retirer son cautionnement. (412)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
DEUX MAISONS
 Situées à Saumur.

La première, rue du Portail-Louis, n° 7, comprenant: sous-sol, rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étages; avec grenier sur le tout.
 Cette maison étant meublée, pourra être vendue avec les meubles qui la garnissent, au gré de l'acquéreur.
 La seconde, rue de Lorraine, n° 32, comprenant: sous-sol, rez-de-chaussée, avec grenier au-dessus; jardin derrière la maison.
 S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. BIGOT-MERLE, rue du Portail-Louis, soit à M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (496)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE
 PAR LICITATION VOLONTAIRE,
 Entre majeurs, avec admission d'étrangers.

LES IMMEUBLES
 Ci-après désignés,
 Dépendant de la succession de M^e veuve CHEROUZE-GUIGOU.

L'adjudication aura lieu à Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS, le dimanche 1^{er} septembre 1878, à midi.

1^o Une maison, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 77;
 2^o Une maison, située à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 48;
 3^o Un morceau de terre et vigne, dans lequel se trouve une petite maison, situé au canton du Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant 38 ares 15 centiares;
 4^o Un autre morceau de vigne, de forme irrégulière, situé au même endroit et en face du précédent, contenant 33 ares.
 Pour plus de détail, voir les placards apposés.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, dépositaire des titres et du cahier des charges. (408)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 OU A LOUER
 PRÉSENTMENT,
LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebernier, à 3 kilomètres de Saumur,
 Avec cour, servitudes et grand jardin.
 S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER
 SUR HYPOTHÈQUES
 A l'intérêt de 4 1/2 pour 100.
 S'adresser audit notaire. (415)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,

UNE MAISON
 Située à Saint-Florent, près Saumur, actuellement occupée par la Société l'Union;

ET UNE AUTRE MAISON
 Située également à Saint-Florent occupée par M. Taveau, menuisier.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (395)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer de suite en jouissance,
UNE MAISON
 A Saumur, rue Beaurepaire, 12,
 Comprenant: quatre caves voûtées; — salon et salle à manger parquetés, cuisine, cours avec pompe; — au premier étage, deux chambres, grand cabinet, balcon sur la rue; — au second étage, deux chambres et un cabinet; — le tout garni de placards; Mansardes et greniers au-dessus. Facilités de paiement.
 S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (364)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,

DEUX PRÉS
 Renfermés, se joignant,

Dans la prairie des Asnières, commune d'Allonnes, contenant en totalité 6 hectares 66 ares.
 Ces prés sont limités: du levant par la prairie commune, du midi par ladite prairie et le chemin des Asnières à Beauséjour, du couchant par ledit chemin, et du nord par l'Au-thion.
 Pour traiter, s'adresser audit M^e DENIEAU. (406)

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1879,

UN MOULIN A EAU
 A TROIS PAIRES DE MEULES,
 Appelé le MOULIN-NEUF,

Situé au Pont-Boisnier, commune de Brain,
 Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, prés et terre, dans le tenant, d'une contenance d'environ 4 hectares.
 Ce moulin, qui ne manque jamais d'eau, est parfaitement achalandé.
 Pour traiter, s'adresser à M. Alfred MOREAU, propriétaire à Montsoreau, et audit notaire. (384)

A VENDRE
 A L'AMIABLE;

1^o MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n° 4, occupée par le professeur Boré;
 2^o MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.
 S'adresser, pour traiter, à M. SARGENT, rue Saint-Lazare, ou à M^e CLOUARD, notaire. (135)

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE
 A L'AMIABLE.

1^o Une Maison, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 5, occupée par M^e Bontemps-Rochat;
 2^o Une Propriété, située au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, jardin et vigne, dans le tenant; le tout contenant environ 35 ares, exploité par Courvoisier.
 Pour traiter, s'adresser à M^e veuve BONTemps-DESROCHES, à Brain, et audit M^e GUÉRET. (369)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,

BEL APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE
 Quatre pièces, cour, cave, etc.,
 Rue Royale, n° 63,
 S'adresser à M. BARBIN-MOBICET.

Communes du Puy-Notre-Dame et du Vaudelnay-Rillé.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Les Maires des communes du Puy-Notre-Dame et du Vaudelnay-Rillé préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie du Puy-Notre-Dame, le dimanche 25 août 1878, à deux heures et demie, à l'adjudication des travaux ci-après:

Terrassements..... 1,664 f. 87
 Empierrement..... 5,047 70
 Entretien de garantie..... 504 72
 Total.... 7,216 79

Les cahiers des charges et devis sont déposés à la Mairie du Puy-Notre-Dame, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT
 Âgée de quatre ans.
 S'adresser à M. Masson, propriétaire à Igné, près les Petits-Cabarets, commune des Ulmes. (414)

A VENDRE

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, même pour la chasse au gibier d'eau.
 S'adresser à M. HUBERT, garde particulier du château de Milly.

A VENDRE

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, blanc et orange, parfaitement dressé.
 S'adresser à M. FOUCHIER, garde aux Hurandières.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME pour apprendre la pharmacie.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN GARDE, marié, sachant bien lire et écrire et pouvant tenir des comptes. Il est indispensable qu'il soit bon vigneron. La femme ferait l'office de fille de basse-cour.
 S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter si l'on n'a de très-bons renseignements à fournir. (383)

18, rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS
 BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE:
 1^o De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
 2^o De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
 3^o L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
 4^o De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
 5^o De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
 6^o De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
 7^o De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
 8^o Service de chèques sur Paris.
 Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.
 On répond aux lettres par retour du courrier.
 NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.
 Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

DÉPOT
DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ
DE FILS GALVANISÉS
 Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16.
 Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription: **FIL Fer du Berry.** (237)

ÉTABLISSEMENT DE PLÂTRERIE
 Rue Dacier, n° 47.

L. POISSON
 Contre-Maitre de la Maison Sartoris pendant dix-huit ans,

A l'honneur de prévenir la clientèle de cette maison qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. Sartoris et qu'il se chargera de tous les travaux en plâtrerie que l'on voudra bien lui confier.
PRIX MODÉRÉS.
 S'adresser toujours MAISON SARTORIS, rue Dacier, près de l'Hôtel de la Poste et du Télégraphe. (326)

MÉDOC, 150 fr. la barrique et au-dessus. Échantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Ecrire à P. RANTHER, propriétaire à Pauillac (Médoc). (231)

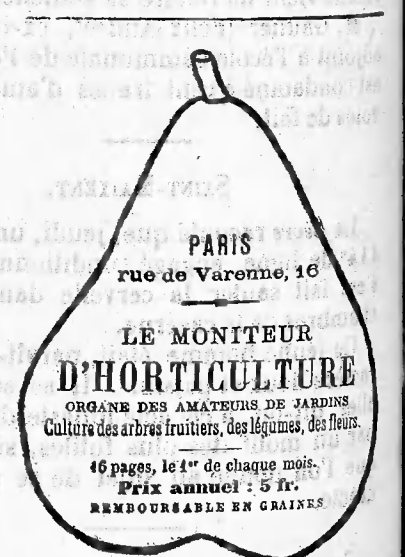
PÊCHE à la ligne. APPAT INFAILLIBLE pour Carpe, Barbillon, Chabot, Brème, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOURBON, à Vierzon (Cher). (231)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT
 DENTISTE,
 Place de la Bilange, n° 4.

GRAND SKATING-RINK
 130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.
 Réunion de famille. Highlife. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.
 Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.



EXPOSITION UNIVERSELLE
 Voyage gratuit à Paris
 (Aller et retour en toutes classes).
 ADMINISTRATION:
 Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue. Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.
 Saumur, imprimerie P. CODET.